

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Le onze juin deux mil dix-huit à 19 h 00, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mmes : Nathalie LEVIGNEUX, Marie-Françoise CASTOT, Annabelle LEGRAS, Corine VAUCLIN

MM. Michel LEBLANC, Stéphane GONDARD, Gérard DANET, Régis MODARD, Jean-Pierre FLAGUAIS, Philippe PECKRE

Étaient absent(e)s : M Emmanuel DUFLO excusé (pouvoir à Stéphane GONDARD), Mrs Nicolas ADAM Jean – Philippe LECONTE Mmes Caroline RASSET, Sylvie STIENNE, Pascale VARIN, Sandrine PERRIAU, Aude LESEIGNEUR.

Secrétaire de Séance : Nathalie LEVIGNEUX

ENQUETE COMPLEMENTAIRE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX ET D'INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA SCIE

M. le Maire annonce que suite à l'enquête qui s'est déroulée du 5 septembre au 5 octobre 2017. Un certain nombre de réserves ont été émises. Compte tenu d'un problème constaté entre la carte de zonage réglementaire de Dieppe et celle du zonage réglementaire de Hautot sur Mer, une enquête complémentaire du PPRI est donc relancée, du 5 juin au 20 juin 2018.

Le dossier ainsi que la cartographie dont les objectifs principaux sont d'interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines, réduire les coûts des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques, adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés, préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux, est présenté au conseil municipal qui, après en avoir pris connaissance, et en avoir délibéré, émet un avis favorable.

PLATEFORME DES CONTENEURS

M. Peckre informe le conseil municipal que la plateforme située sur le parc d'Habitat 76 va être réaménagée par les agents communaux et de nouveaux conteneurs vont être mis en place. Deux conteneurs supplémentaires seront disposés sur une bande d'espaces verts par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Pour information tous les conteneurs vont être remplacés, à terme.

Mme Legras signale que les conteneurs de la résidence Saint Jean sont posés sur l'herbe et en cas d'intempéries l'emplacement devient vite boueux. M. Peckre se rendra sur place pour voir les aménagements à réaliser.

CLSH DE JUILLET

M. Gondard résume les informations concernant le centre aéré, à savoir :

30 enfants sont inscrits à la date de ce jour. Le centre ouvrira le 9 juillet au 3 août avec les activités suivantes :

- Biotropica
- Parc de Clères
- Ferme de l'Asinerie
- Découverte judo

HORAIRES SECRETARIAT EN PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire propose qu'en période d'été, le secrétariat de mairie soit fermé au public tous les matins à compter du 9 juillet jusqu'au 31 août 2018

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2018 - COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2018, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :

- **600 € en fonctionnement pour la Rue Goldenstedt**
- **4 000€ en investissement pour la Rue du Mesnil Halot**

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte **2041512** « subventions d'équipements aux organismes publics » et **en fonctionnement** sur le compte **657351** « subventions de fonctionnement aux organismes publics »

DELIBERATION FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire présente la demande émanant du Conseil Départemental pour la participation 2018 au Fonds d'Aide aux Jeunes, dont le montant s'élève à 0.23 € par habitant, soit 341. 09 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX SALLE DES LOISIRS

Monsieur le Maire résume le contenu de la réunion de ce jour, le problème d'amiante reste à gérer

Mme Regnier, Architecte conseille de regrouper les entreprises concernées par le diagnostic amiante afin de mutualiser les coûts. Une proposition est attendue pour début juillet.

Un nouveau planning prévisionnel sera établi par l'Architecte.